

Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour un soutien clair de l'Etat à une politique de circulation urbaine favorisant la qualité de vie et respectueuse des choix populaires».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les normes fédérales en matière de protection de l'air (OPAir) et contre le bruit (OPBruit) sont encore nettement dépassées à Genève;
- que pour combattre cet état de fait, le plan de mesures OPAir adopté par le Conseil d'Etat le 27 mars 1991 fixait les objectifs suivants à atteindre à l'horizon 2002:
 - réduction de 25% des déplacements en véhicules automobiles;
 - augmentation parallèle des autres modes de transports (à pied, à vélo, deux-roues motorisés, transports publics), de manière à ramener la répartition modale entre transports individuels et collectifs à 60%/40%;
- que seule une application convergente d'un ensemble de mesures, notamment en matière de limitation des déplacements automobiles et de suppression des facilités de stationnement au centre-ville ainsi qu'en matière de développement d'alternatives à la voiture (transports publics et deux-roues), permettra de se rapprocher des objectifs rappelés ci-dessus;
- que la lutte contre les nuisances engendrées par le trafic automobile ne se limite, de toute manière, pas au seul respect des normes fédérales actuelles; celles-ci ne tiennent en effet pas compte, par exemple, du gaspillage considérable d'espace urbain absorbé par le trafic automobile;
- que, à moyen et long terme, seules des mesures plus ambitieuses permettront de favoriser un réel transfert modal de la voiture vers d'autres modes de transport, puisque les mesures actuelles ont simplement permis de freiner le transfert vers la voiture sans inverser la tendance, si l'on tient compte de l'augmentation globale de la mobilité;
- que la population a refusé à deux reprises des projets de parkings couverts au centre-ville (Alhambra en mars 1995 et place Neuve en septembre 1998);

le Conseil municipal:

- invite le Conseil administratif à entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires auprès du Conseil d'Etat afin d'obtenir la poursuite résolue des objectifs de réduction du trafic automobile individuel en milieu urbain par la mise en œuvre des mesures déjà prévues de longue date, impliquant notamment, dans l'immédiat:
 - d'accélérer la mise en place du plan général de stationnement dans toute la ville, en particulier les macarons pour

résidents, par le biais d'un mandat correspondant à la Fondation des parkings et la prise de décisions correspondantes en matière d'arrêtés de circulation; ces mesures doivent être complétées par des contrôles suffisants pour les faire respecter;

- d'accélérer la réalisation des projets concrets de construction de parkings d'échange en périphérie, leur financement pouvant, par exemple, être assuré par une recapitalisation de la Fondation des parkings ainsi qu'un prélèvement sur les recettes des places de parc payantes au centre et/ou sur les amendes d'ordre;
 - de soutenir l'action de la Ville de Genève dans l'instauration de zones à 30 km/h, de zones piétonnes et de mesures de modération de trafic en général sur son territoire, comme par exemple pour la réalisation du plan de circulation «Tout doux les Pâquis», y compris les mesures de contrôle d'application;
 - d'accorder à la Ville de Genève des compétences accrues en matière de lutte contre le stationnement illicite;
 - d'accélérer le développement du réseau de tram et du réseau régional, avec les mesures d'accompagnement correspondantes, et de combattre toute tentative de blocage de mesures déjà prises ou prévues;
- demande à l'Etat d'accepter d'entrer en matière sur une nouvelle répartition des compétences, charges et ressources dans ce domaine qui soit moins défavorable à la Ville de Genève;
- déclare qu'à ce stade aucun projet de parkings couverts ne se justifie au centre-ville, car ceux-ci vont à l'encontre des objectifs recherchés, et demande à l'Etat de ne plus entrer en matière sur de tels projets.